

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 12 avril 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

La directrice générale par intérim, Mme Vicky Bussière, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-04-202 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-203 Nomination du directeur général

CONSIDÉRANT que le directeur général en poste a annoncé son départ,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'annonce de ce départ, le Service des ressources humaines a procédé à un affichage externe de ce poste, le tout suivant la Politique de dotation de la Ville et a procédé à la sélection de candidats,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 12 avril 2021 soumis à cet effet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Patrick Péloquin :

QUE le conseil autorise la nomination de M. Carlo Fleury au poste de directeur général de la Ville de Sorel-Tracy, et ce, à compter du 10 mai 2021,

QUE le conseil autorise l'application des conditions de travail s'appliquant à M. Carlo Fleury au poste de directeur général de la Ville de Sorel-Tracy, et ce, telle que recommandée par le présent rapport émis par le directeur du Service des ressources humaines, M. Denis Péloquin,

QUE la Ville alloue l'ensemble des avantages sociaux contenu au Protocole des conditions de travail du personnel cadre, en y faisant toutefois les adaptations nécessaires, le cas échéant,

Qu'en vertu du 2e paragraphe de l'article 7.2.1 du Régime de retraite pour les employés de la Ville de Sorel-Tracy, que la date d'entrée en fonction de M. Fleury, soit le 10 mai 2021, devienne la date d'adhésion et d'admissibilité audit régime de retraite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-204

Dépôt et lecture du certificat du greffier - règlement de zonage no 2487

Le greffier dépose et donne lecture du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des demandes de scrutin pour l'approbation par les personnes habiles à voter du Règlement no 2487 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone I-01-13, d'agrandir la zone C-01-95 à même une partie de la zone I-01-93 et de modifier les grilles des spécifications des zones I-01-13, C-01-95 et C-03-779 ».

2021-04-205

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2489 « Concernant une modification du Règlement no 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin d'ajouter tout agent de la paix à titre d'autorité compétente et de fixer une amende pour toute personne mineure qui commet une infraction »

M. Jocelyn Mondou dépose le projet de règlement no 2489 « Concernant une modification du Règlement no 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin d'ajouter tout agent de la paix à titre d'autorité compétente et de fixer une amende pour toute personne physique mineure qui commet une infraction » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2021-04-206

Adoption du Règlement no 2487 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone I-01-13, d'agrandir la zone C-01-95 à même une partie de la zone I-01-93 et de modifier les grilles des spécifications des zones I-01-13, C-01-95 et C-03-779 »

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son adoption par le conseil le 25 mars 2021, le second projet de règlement no 2487 n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum dans les 15 jours qui ont suivi la parution d'un avis public à cet effet sur le site Internet de la Ville le vendredi 26 mars 2021,

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2487 lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2021 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard, que le Règlement no 2487 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone I-01-13, d'agrandir la zone C-01-95 à même une partie de la zone I-01-93 et de modifier les grilles des spécifications des zones I-01-13, C-01-95 et C-03-779 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de
questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Aucune question reçue via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire